

DIS FUSE flash

10
Août 2017

Lettre d'information municipale de Felletin

Retrouvez toute l'actualité
Felletinoise sur
www.felletin.fr
Vous pouvez également
vous abonner au fil de l'info !
Rens. communication@felletin.fr

► SANS PHYTO, LA VILLE EST PLUS SAINE



Depuis le 1er janvier 2017, les collectivités n'ont plus le droit d'utiliser de produits phytosanitaires dans les espaces publics.

Dès 2016, Felletin a anticipé cette échéance en s'engageant dans une démarche «zéro phyto» avec le CPIE de la Creuse. En 2017, elle poursuit son action et l'étend même au-delà de la réglementation en optant pour la suppression totale des phytosanitaires, y compris dans les allées du cimetière.

AVANTAGE : une ville plus saine

INCONVÉNIENT : un désherbage qui ne peut s'effectuer que manuellement et qui prend donc plus de temps. Certaines zones peuvent de ce fait sembler délaissées, en fonction de la charge de travail des services sur une période donnée...comme le cimetière en cette période estivale. Il n'en est rien, cette situation n'est que transitoire ; des réflexions sont en cours pour simplifier cet entretien tout en respectant le site et notre engagement pour une ville plus saine.

LA PROPRETÉ, C'EST L'AFFAIRE DE TOUS



Désherbage, ramassage des feuilles, nettoyage des trottoirs, entretien des espaces verts... Chaque jour, le maximum est fait pour assurer la propreté de la ville. Un travail indispensable qui pourtant ne suffit pas.

Pour faire de Felletin une ville propre, chacun doit mettre la main à la pâte : en respectant les règles de civilité (ramasser les déjections de son chien, utiliser les poubelles plutôt que de jeter ses papiers et autres mégots par terre...), en prenant soin de l'espace public. Quelques gestes simples : balayer devant chez soi, désherber son trottoir (sans pesticide !)...

Avec ces quelques gestes, chacun peut contribuer à rendre sa ville plus agréable !

Rappel : des distributeurs de sachets pour ramasser les déjections canines sont à disposition en divers endroits de la ville : place des arbres, rue des fossés...

► SÉCHERESSE : LIMITATION DE L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE JUSQU'AU 30 SEPTEMBRE

(En application de l'arrêté n° MA-ARR-2017-099 en date du 19 juillet 2017)

Cette interdiction s'applique sur les 3 communes du SIAEP de la haute vallée de la Creuse : Clairavaux, Croze, Felletin



Interdiction de nettoyer les façades et toitures,
Sauf pour les chantiers en cours



Interdiction d'arroser les pelouses et massifs

Cas particulier : les potagers



Interdiction d'arroser les potagers avec de l'eau potable de 10h à 20h



Interdiction de remplir les plans d'eau, piscines privées...



Interdiction de laver les véhicules particuliers
Ne pas laver les voitures hors stations professionnelles équipées de système à haute pression ou de recyclage

CONCOURS MUNICIPAL DE FLEURISSEMENT : INSCRIVEZ-VOUS !



CONCOURS 2017
DES MAISONS
ET BALCONS FLEURIS

Inscription au plus tôt en mairie
ou sur contact@felletin.fr

☎ 05 55 66 51 11

Il existe plusieurs catégories :
Jardins, fenêtres, décor floral sur la
voie publique, commerces...



LES CHIFFRES EN BREF



LES CHIFFRES CONSULTABLES SUR WWW.FELLETIN.FR

Les documents budgétaires de la commune sont accessibles sur www.felletin.fr rubrique « finances communales ».

Vous y retrouverez tous les documents votés en conseil municipal (compte administratif et budget primitif) de la commune, du service de l'assainissement et également ceux du Centre Communal d'Action Sociale et du SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse.



COMPTE ADMINISTRATIF 2016

EXCÉDENT DE L'EXERCICE 2016 :
471 110€

dont :

► 308 105 €

affectés à l'investissement 2017

► 163 005 €

affectés au fonctionnement 2017



BUDGET PRÉVISIONNEL 2017

2 609 190€

équilibrés en dépenses et recettes
dont

► 2 070 707€ en fonctionnement

► 538 483€ en investissement

> LES GRANDS AXES DE CE BUDGET

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant les mêmes niveaux de services à la population
- Maintien du soutien aux associations
- Investissements mesurés
- Poursuite du désendettement (aucun recours à de nouveaux emprunts)

PETIT LEXIQUE :

FRAIS GÉNÉRAUX :

Fournitures, matériaux, maintenance...

FRAIS DE PERSONNELS : Salaires, cotisations...

CHARGES DE GESTION COURANTE : Subventions aux associations, adhésion à des organismes...

LES COMPTES

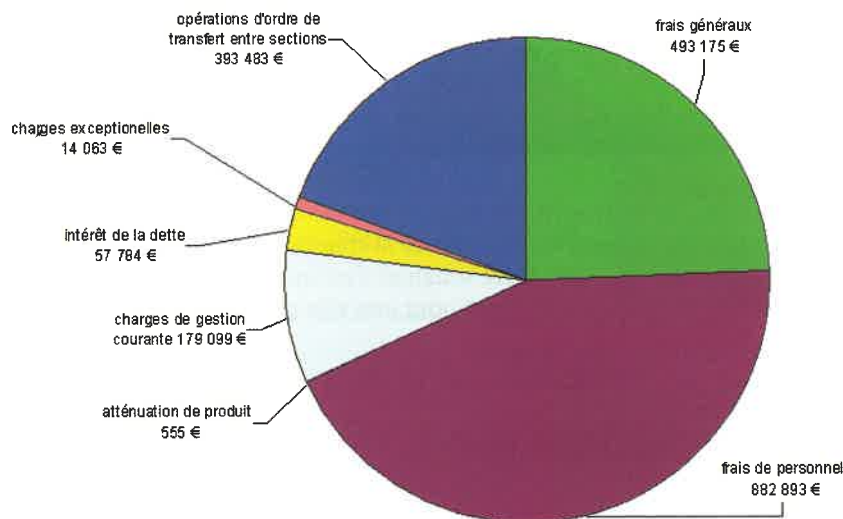
Le vote du budget communal est un acte fort qui définit la feuille de route de l'action municipale. Son fil rouge depuis 2014 : engager le désendettement de la commune, dans un contexte national de baisse des dotations et subventions d'État depuis plusieurs années.

Difficultés supplémentaires cette année, les incertitudes qui pèsent sur la communauté de communes Creuse Grand Sud qui impactent fortement l'exercice 2017.

Voici présentés les résultats de l'exercice 2016 et le budget prévisionnel 2017, votés le 11 avril par le conseil municipal.

► COMPTE ADMINISTRATIF 2016 - LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

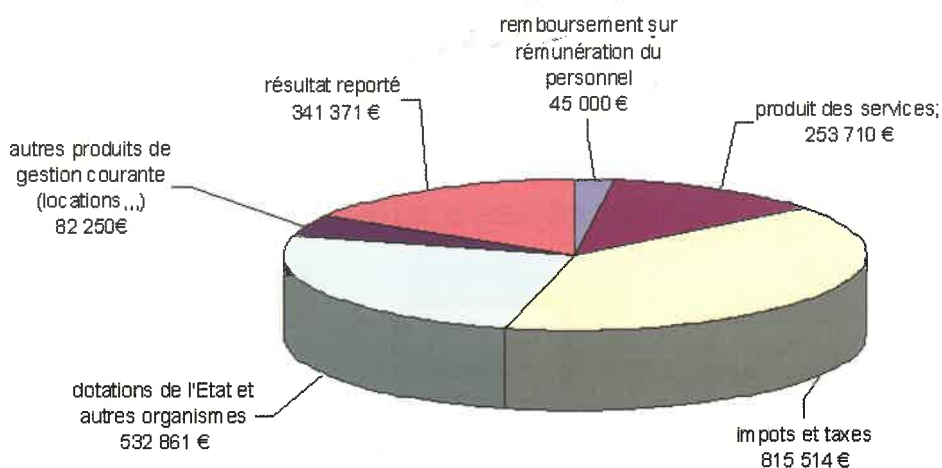
Établi en fin d'exercice (en fin d'année civile), le compte administratif retrace les mouvements effectifs de dépenses et de recettes de la commune.



► BUDGET PRÉVISIONNEL 2017

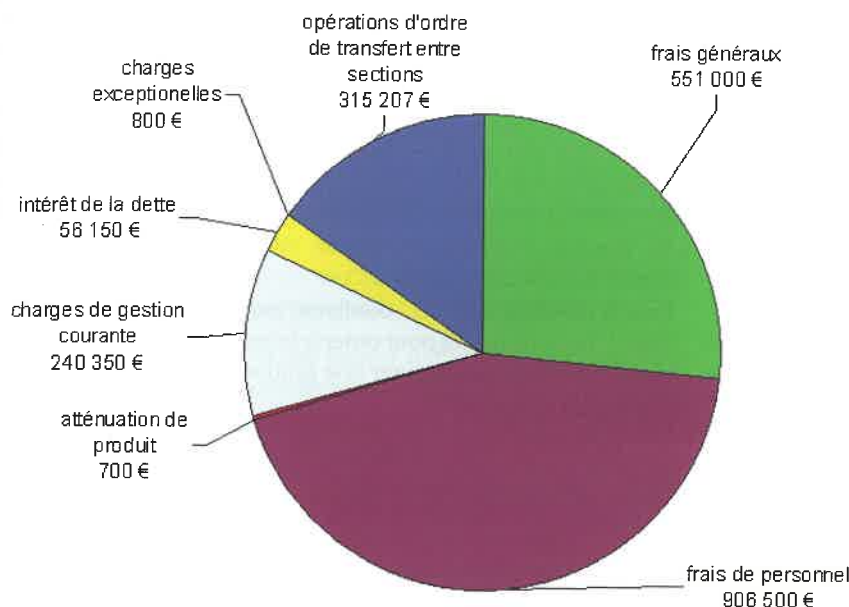
La prudence avait prévalu en 2016 ; Elle est également de mise en 2017, compte tenu de la baisse des principales recettes de fonctionnement :

- Les taux des impôts locaux n'ont pas été augmentés.
- Les dotations de l'État sont programmées à la baisse sur les 3 prochaines années
- Les attributions versées par la communauté de communes Creuse Grand Sud sont également en baisse. En effet, sur ce budget ce sont près de 79 000€ de recettes en moins par rapport aux sommes effectivement perçues en 2016.



Recettes de fonctionnement prévues en 2017

► LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PRÉVUES EN 2017



PRÉCISION SUR LES DÉPENSES DE PERSONNEL : l'année 2017 a vu la mise en œuvre de la réforme nationale des carrières des fonctionnaires. Celle-ci implique une remise à plat des rémunérations et une augmentation des cotisations pour les mettre en adéquation avec les montants appliqués dans le secteur privé. Cette réforme entraîne une augmentation de 2,6% des frais de personnel par rapport aux dépenses effectives de l'année 2016 malgré le non remplacement d'un emploi permanent. L'effort de maîtrise des dépenses porte en outre sur le recours aux emplois contractuels, qui sera limité à l'essentiel de la continuité du service public.

Malgré un manque de visibilité certain depuis plusieurs années sur les finances publiques (baisses des dotations d'État, raréfaction des subventions...), la municipalité, poursuit sa ligne directrice sur ce nouvel exercice budgétaire : le désendettement de la commune par le non recours à l'emprunt afin de se redonner à moyen terme de nouvelles marges de manoeuvre.

► LES INVESTISSEMENTS PROJÉTÉS EN 2017

- Étude de performance énergétique des bâtiments communaux
- Maîtrise d'œuvre de la mise en accessibilité des 2 écoles
- Optimisation du réseau informatique de la mairie
- Achat de matériel divers : débroussailleuse...
- Programme de voirie avec notamment la réfection de la place Courtaud,
- Travaux de mise en œuvre de l'accessibilité dans les 2 écoles, avec l'assistance des services techniques de la communauté de communes
- Poursuite de la modernisation de l'éclairage public avec l'équipement en abaisseur de tension (permet de réduire l'intensité lumineuse de l'éclairage public avec une incidence minime sur la qualité de l'éclairage et à la clé une économie d'énergie non négligeable) et le remplacement des ampoules énergivores par des ampoules plus économes en énergie.



QU'EN EST IL DU PROJET DE CANTINE ?

Pour l'instant la création d'un nouveau restaurant scolaire s'avère trop coûteuse par rapport aux capacités financières actuelles de la commune. D'autres alternatives sont à l'étude.

► LES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX 2017 INCHANGÉS

Taxe d'habitation : 6.20%
Taxe foncière sur le bâti : 14.20%
Taxe foncière sur le non bâti : 65 %



SOUTIEN À LA VIE ASSOCIATIVE

La commune apporte son aide à la vie associative felletinoise sous plusieurs formes :

- Aide financière sous forme de subventions
- Aide matérielle par la mise à disposition de locaux communaux
- Aide logistique par le prêt de matériel communal à titre gratuit et la mise à disposition de personnel communal pour prêter, ponctuellement, main forte aux associations, en fonction des manifestations. En 2016, ce sont 1 032 heures de travail, soit environ 147 jours de travail consacrés par les agents municipaux à la vie associative.

Le dynamisme de la vie associative felletinoise est sans nul doute un élément qui concourt à la vie et à l'attractivité de notre cité. C'est pourquoi au travers des différents leviers cités ci-dessus, la municipalité s'attache à maintenir son soutien à cette dynamique.

> LES SUBVENTIONS :

60 000€ attribués à 29 associations, notamment :

- Felletin Patrimoine Environnement : 12 000€
- Les Portes du Monde : 10 000 €
- U.C.F. : 7 000 €
- U.S.F. : 4 500 € (+ convention annuelle pour l'entretien du stade 4 008 €/an)
- Coopérative Scolaire (école élémentaire) : 4 000 €
- Quartier Rouge : 2 000 €
- Plaisir de lire : 2 000 €
- Gym volontaire : 1 500 €
- Coopérative Scolaire (école maternelle) : 1 000 €

INFO EN PLUS :

Une subvention de 40€ par enfant a été octroyée à chaque collégien felletinois participant à un voyage scolaire (contre 30€ les années précédentes). Cette somme, directement versée au collège, vient en déduction de coût du voyage pour réduire le reste à charge des familles.

SI LE BARRAGE DES COMBES M'ÉTAIT CONTÉ 1900-1946

De nombreux Felletinois se sont rencontrés sur la belle promenade du site des Combes¹ entre le 4 septembre et le 29 novembre 2015. Ils se sont réjouis de retrouver le cours ordinaire de la Creuse, et se sont posés moult interrogations autour de cette vidange de la retenue du barrage obturant notre Creuse aux limites de la commune. L'Électricité de France procédait à la révision trentenaire de cet ouvrage séculaire et aujourd'hui propriété de notre patrimoine national. Il n'en a pas toujours été ainsi, les traces de la mémoire de ce barrage témoignent aussi des occasions manquées dans le développement industriel de Felletin.

Dans les dernières décennies du XIX^e siècle la découverte de l'électricité par l'énergie hydraulique bouleverse tous les processus de modernisation industrielle. Toutes les villes riveraines d'un fleuve rêvent de cette houille blanche avec l'installation d'une usine hydroélectrique pour son industrialisation et en prime la modernisation de son éclairage public.



À Aubusson depuis 1896 l'éclairage public à l'électricité est assuré par le barrage de la Croix-blanche de la filature Sarciron, transformée en usine hydroélectrique par les frères Sallandrouze. A Felletin, on se projette toujours dans le rêve d'un éclairage public aux becs de gaz, projeté et voté en 1882 mais jamais réalisé. Au mois de novembre 1900, au cours d'une réunion de son conseil municipal, Léonard Conçais², le nouveau maire de Felletin s'impatiente et reconnaît que Felletin « est une des dernières villes de quelque importance qui soit dépourvue d'un éclairage public »³.

Dans un premier temps, la commune sollicite les frères Sallandrouze, promoteurs de l'essor industriel felletinois et, jusqu'en 1880, propriétaires du barrage de la papeterie. Comme ils viennent d'installer leur nouvelle manufacture à Aubusson, ils « font savoir que leurs occupations ne leur permettaient pas de s'occuper présentement de ces questions »⁴.

En désespoir de cause, la commune sollicite la compagnie des ingénieurs lyonnais en leur demandant de constituer un projet d'électrification pour assurer à la ville : « l'éclairage public, la force motrice, le chauffage et tous usages de l'électricité pour une durée de trente ans ». Un traité est signé le 22 mai 1901⁵. La compagnie lyonnaise, confortablement assurée de ses revenus, tente bien une négociation avec un syndicat de créations industrielles nouvellement établi à Lyon.

De toute évidence ils sont peu intéressés par le projet, tant et si bien qu'en juillet dans un courrier ils font savoir à la mairie qu'il leur était impossible de constituer cette société, et en conséquence, ils résiliaient le traité signé six mois auparavant et mieux encore rompaient le contrat de la concession qui les lie à la ville de Felletin⁶.

UN PREMIER PROJET DE BARRAGE DES COMBES À FELLETIN

Pour remédier à la carence des ingénieurs lyonnais, dès le mois de juillet 1902, le Conseil municipal de Felletin engage M. Arsène Parrain, ingénieur civil, originaire de Guéret et ayant l'expérience de la direction d'une usine de production électrique. Il lui confie la concession de l'éclairage électrique et le met en relation avec les frères Maillot. Ceux-ci, originaires de Crocq, installent en bordure de la gare une importante entreprise de charpentes.

Pour la conduite de leurs outillages industriels, ils ont sollicité dès 1900⁷ la municipalité pour obtenir la reconstruction du barrage de la papeterie afin de s'assurer une production électrique nécessaire à leurs investissements.

Lorsqu'ils apprennent la défection des frères Sallandrouze, ils proposent à la commune d'étendre éventuellement leurs installations à l'alimentation de l'éclairage public de la ville.

Dès son entrée en fonction, M. Parrain se montre peu enthousiaste des installations anciennes et délabrées du barrage de la papeterie. Très vite il se met en situation de prospecter les rives de la Creuse avec l'intention de construire une usine hydroélectrique moderne à partir d'un nouveau barrage. Il est rapidement persuadé que le site des Combes conviendrait parfaitement pour cette installation.

Au début du mois d'avril 1903 la commune signe avec M. Parrain son premier traité de concession pour la fourniture de l'éclairage et de la force électrique pour trente ans. Le contrat reçoit l'approbation du préfet de la Creuse par un arrêté du 7 avril⁸ ; La commune autorise l'ingénieur Parrain à se porter acquéreur de terrains communaux des sections des Combes et de Bost-les-Combes⁹. Dès le 11 juin, au cours d'un conseil municipal, il soumet aux édiles les plans d'un projet d'établissement d'une usine hydroélectrique et la construction d'un barrage au lieu-dit : Bost-les-Combes¹⁰.

Finalement pressés par la commune, les frères Maillot entreprennent les travaux de surélévation et de modernisation du barrage de la papeterie¹¹. En octobre 1905, en collaboration étroite avec M. Parrain, ils obtiennent l'autorisation d'installer une turbine actionnée par le barrage de la papeterie.

Dans la mémoire des Felletinois, cette usine électrique devient la « fabrique rouge », elle assurera l'éclairage public de Felletin jusqu'en 1922.

L'HÉGÉMONIE SALLANDROUZE

Toujours intrépide et entreprenant, M. Parrain ne désespère pas et poursuit son projet d'un barrage sur le site des Combes. A ce titre, il s'intéresse à l'aménagement des bords de la Creuse autour du village des Combes où à la même période l'on se préoccupe de la cession des biens sectionaux¹² ; Il s'intéresse au tracé d'un chemin des Combes au village de Confolent à Moutier-Rozeille en suivant le cours de la Creuse¹³. Au cours des années 1908-1910, il s'entend avec les frères Sallandrouze sur l'opportunité du développement de l'énergie électrique sur le bassin de la Creuse. Dès 1910 sous l'autorité et la responsabilité financière des frères Sallandrouze, il dirige les premiers travaux de la construction du barrage des Combes. Il est assisté dans sa tâche par Etienne Salandrouze, âgé de 20 ans et sortant de l'école de tissage de Roubaix¹⁴.

Le 30 mai 1913¹⁵, les frères Sallandrouze adressent une pétition au préfet de la Creuse. Ils lui indiquent que « les dispositions du barrage, que nous nous proposons de construire sur la Creuse, étant maintenant arrêtées, nous avons l'honneur de vous adresser sous ce pli notre demande officielle d'autorisation ». Un arrêté du préfet du 14 mars 1914 valide l'autorisation « de construire sur la grande Creuse au lieu-dit les Oulades un barrage de 15 mètres de haut suivi d'une dérivation de 564 mètres sur la rive droite pour former à l'extrémité de la dérivation une chute de 21 mètres ». Dans ce même document, il prescrit une enquête publique et à cet effet un registre destiné à recevoir les

observations des parties intéressées est déposé à la mairie de Felletin et dans celles de Moutier-Rozeille et Saint-Quentin-la-Chabanne, du 22 mars au 6 avril 1914.

A Felletin, le conseil municipal après avoir examiné le projet et les réclamations des habitants des sections du Bost et des Combes donne son avis favorable. Il accepte les propositions de Mrs Sallandrouze « d'établir une passerelle en remplacement de celle existant au lieu-dit «Moulin des Combes» ; Passerelle mettant en communication les habitants des communes de Felletin, Moutier-Rozeille d'un côté avec ceux des communes de Saint-Quentin-la-Chabanne, Saint-Marc-à-Frongier et Vallière de l'autre, mais sous réserve que :

- La nouvelle passerelle aura une largeur suffisante pour permettre le passage d'une voiture en raison de la suppression d'un gué parallèle et contigu à l'ancienne, attendu qu'il n'existe sur la Creuse au-dessus du réservoir fourni par le barrage aucun autre gué ;
- Qu'elle sera raccordée par des chemins établis aux frais de l'usiner et passant à proximité de la nouvelle passerelle aussi bien du côté des Combes que du côté Charasse ;
- Que la dite passerelle soit entretenue par Mrs Sallandrouze ¹⁶.

La commune de Saint-Quentin-la-Chabanne ne s'oppose pas au projet de barrage, mais dans le dossier d'enquête de la préfecture, les habitants de Charasse-haute et Charasse-basse revendiquent énergiquement le maintien de la passerelle et du gué au lieu-dit «Moulin des Combes» ; d'autant qu'en 1910, les villages des Combes de Felletin et de Charasse-basse de Saint-Quentin-la-Chabanne s'étaient partagés des communaux chevauchant la Creuse ¹⁷.

De son côté, la commune de Moutier-Rozeille donne aussi son accord au projet mais demande :

- Que la passerelle à construire par les pétitionnaires soit au moins de 2,50 mètres de largeur muni d'un garde fou ;
- Que cette passerelle soit entretenue par les pétitionnaires ;
- Qu'un chemin de trois mètres de largeur soit établi par les pétitionnaires afin de relier le village des Combes au village de Charasse ¹⁸.

UN CHANTIER IMPORTANT GÉNÉRATEUR D'EMPLOIS ET D'INNOVATIONS

A partir de 1910 le village des Combes est en pleine effervescence. Il accueille un nombre important d'ouvriers : terrassiers, mineurs, boiseurs. Des baraquements sont construits pour les loger ; En octobre 1912 le maire de Felletin reçoit de Jules Clément un terrassier-mineur l'intention d'ouvrir une buvette dans un baraquement aux Combes ; En février 1913, Jean Dupuy, ouvrier mineur déclare son intention d'exploiter dans un baraquement en planches un débit de boissons. Nécessité pressante puisque six semaines plus tard, Michel Roy déclare qu'il a l'intention d'exploiter un débit de boissons et d'être teneur de pensionnaires dans une maison du village des Combes dont il est locataire ¹⁹.

Dans leur demande d'autorisation en mai 1913, les constructeurs précisent que plusieurs entreprises ont déjà exécuté de nombreux travaux de sondage et de terrassement. De 1910 au mois d'août 1914 le barrage est déjà bien avancé. Avec la déclaration de guerre les gros travaux sont interrompus. Mais dès le début de l'année 1916 les travaux reprennent et s'accroissent comme les frères Sallandrouze en avertissent le préfet de la Creuse dans un courrier du 7 avril ²⁰ :

«Nous avons l'honneur de vous informer de notre intention de continuer nos travaux de maçonnerie du barrage des Combes, interrompus en début de la guerre. Depuis, nous avons accompli des travaux préparatoires, tels que terrassements, lavage de sables, mais il serait intéressant d'activer ce travail et de le mettre en service le plus vite possible, étant donné la pénurie de charbon et la nécessité de se préparer à la lutte industrielle qui ne manquera pas de se produire après la guerre. [...] C'est pourquoi, nous ferons tous nos efforts pour mener à bien ce travail avant la fin de l'année».



L'aspect, photo, Sallandrouze
Barrage des COMBES, sur la Creuse, près Aubusson Travaux préliminaires - Entrée des ouvriers dans le chantier

L'engagement sera tenu et reconnu par l'autorité de l'État. Les frères Sallandrouze obtiendront le retrait du front de M. Parrain engagé dans un régiment d'artillerie depuis août 1914 pour conduire l'achèvement des travaux en un an ²¹. Il est encore accompagné par Etienne Sallandrouze, réformé définitivement en 1917 et retiré du secteur de la Croix rouge sur le front de Reims pour rejoindre le chantier du barrage ²².

Un arrêté préfectoral du 4 janvier 1917 autorise la mise en route du barrage des Combes à Felletin avec sa centrale hydroélectrique de Confolent. Il donne à ses propriétaires une concession exclusive pour assurer l'éclairage et les besoins de forces motrices électriques sur tout le territoire de la commune d'Aubusson ²³. Cette accélération intéresse le ministère de l'armement ²⁴, car avec cette nouvelle ressource énergétique de leur barrage Mrs Sallandrouze exécuteront plus rapidement le traité qu'ils ont passé pour des fournitures militaires. Dans le courrier qu'il adresse durant l'été 1918 l'ingénieur des Ponts et Chaussées du département de ce ministère s'intéresse même à l'exhaussement du barrage. Aussi dès 1919 ²⁵, les frères Sallandrouze opèrent ce premier rehaussement pour porter sa hauteur à 17 mètres. Quand la commune de Saint-Quentin-la-Chabanne reçoit ce dossier d'exhaussement du barrage, elle rappelle la demande des habitants de Charasse en 1914 et 1916 : « qu'en compensation du préjudice causé par la suppression de la passerelle et du gué submergé par les eaux du barrage ils demandent un droit de passage permanent de jour et de nuit sur le chemin de la crête du barrage avec faculté d'y circuler en tout temps, soit à pied soit en voiture pour se rendre d'une rive à l'autre de la rivière ²⁶ ». Le conflit entre les cultivateurs de Charasse et la SFMHC s'étendra jusqu'en 1938. Cette « querelle des abreuvoirs » illustre l'étendue des pouvoirs exercés par les frères Sallandrouze dans l'économie locale.

LA FÉE ÉLECTRICITÉ UNE SOURCE DE SPÉCULATION LUCRATIVE

Le développement prodigieux de l'électricité après la Première Guerre mondiale et la prolifération de sociétés spécialisées dans la production, le transport et la distribution de l'électricité dans les campagnes appellent une intervention des pouvoirs publics ²⁷.



LA CREUSE PITTORESQUE
1902 Le barrage des COMBES sur la Creuse entre Aubusson et Felletin. Travaux préliminaires

Par un décret du 12 janvier 1921²⁸ l'usine hydroélectrique de Confolent est déclarée d'utilité publique. Il autorise les frères Sallandrouze à négocier avec des collectivités locales des concessions de service public de distribution électrique. C'est ainsi qu'à l'initiative du sous-préfet d'Aubusson, les installations électriques de la fabrique rouge de Mrs. Maillot-Parrain deviennent à compter du 1^{er} janvier 1922 une sous station de l'usine de Confolent.

Dans ce contexte prometteur, les frères Sallandrouze en avril 1925 liquident leur société en nom collectif pour la transformer en société anonyme au capital de 3 500 000 francs. Elle prend le nom de Société des forces motrices de la Haute Creuse (SFMHC)²⁹.

Pour assurer la spéculation de ce capitalisme familial, le siège social est établi dans les locaux de la société Sallandrouze à Paris et la majorité du capital (68,5 %) demeure entre les mains des trois cousins germains de la branche cadette Sallandrouze. Les actifs de cette nouvelle société ne se réduisent plus au seul barrage des Combes et son usine de Confolent, ils comprennent aussi le barrage avec son usine hydroélectrique de la Croix-Blanche à Aubusson. Ce potentiel énergétique dépasse très largement les besoins de leur manufacture au sommet de sa puissance. Aussi très vite la SFMHC se propose comme société concessionnaire de production et distribution électrique dans son environnement. Un arrêté préfectoral du 19 février 1926 « autorise les communes du canton de Felletin à s'associer en syndicat de communes pour l'établissement d'un réseau intercommunal d'énergie électrique »³⁰. De son côté la ville d'Aubusson souhaite l'électrification de tous les villages de la commune ; le 30 décembre 1926 elle adhère au syndicat intercommunal d'électrification de la région de Néoux³¹.

Pour répondre à cette demande croissante, la SFMHC se voit dans l'obligation de moderniser les installations de son complexe énergétique avec notamment la nécessité de modifier en l'amplifiant la chute de l'usine de Confolent. Dès 1926 elle engage la Société pyrénéenne d'entreprise pour exécuter ces travaux importants qui amènent à surélever le barrage à 22 mètres. Ces nouveaux investissements et les améliorations que les ouvrages entrepris apportent au régime de la Creuse sont soutenus par l'État. Par une convention du 22 juillet 1927, il consent à la société Sallandrouze une avance d'un million de francs à 5 % sur vingt ans³². La notoriété de l'événement est marquée par une inauguration officielle du barrage des Combes après travaux et du réseau électrique d'avant garde de la commune de Moutier-Rozeille³³. Elle est présidée par Henri Queuille, ministre de l'agriculture. Dans son édition du 24 septembre, le Mémorial de la Creuse rapporte que le ministre, avec son cortège d'automobiles de luxe, a été froidement reçu à Felletin. À l'opposé, la commune de Moutier-Rozeille, avec son conseil municipal, présidé par le député Connevot, se félicite de cette visite et fait signer au ministre une page blanche de son registre de délibérations³⁴.

L'ÉLECTRICITÉ JOYAU DE LA DYNASTIE SALLANDROUZE

En 1929 la SFMHC toujours en croissance, monte son capital à 5 000 000 francs. On note parmi les administrateurs M. de Marchena, un des propriétaires de la Société des forces motrices de la Vienne (SFMV). Cette société créée en 1914 exerce une influence considérable dans les départements de la Vienne, de la Haute-Vienne et de la Creuse. En 1932 elle assure la production électrique dans 1 200 communes. Au cours de la séance de son conseil d'administration du 16 mai 1934 la SFMHC³⁵ nomme comme administrateurs la Société des forces motrices de la Vienne et la Compagnie électrique de la Loire et du Centre. Ces deux sociétés sont dirigées par les frères de Marcena qui sont aussi les fondateurs et propriétaires de la Société auxiliaire d'entreprises électriques et de travaux publics (SAEETP).

Les frères Sallandrouze assurent la croissance de la rentabilité de leur capital en gravitant dans l'orbite de la Société des forces motrices de la Vienne.

Celle-ci demeure sous la tutelle de la holding financière helvétique *Elektrobank*³⁶ qui leur garantit la sécurité de leurs revenus pendant la tourmente et jusqu'en 1946. Lors de sa liquidation par la nationalisation de la production d'énergie électrique, la dynastie Sallandrouze, actionnaire majoritaire de la SFMHC, reçoit des indemnités conséquentes et confortables qui seront soldées en 1953. Pendant un large demi-siècle les solides revenus de cette spéculation dans la production et la distribution de l'énergie électrique ont servi de caisse de renflouement à la manufacture des tapis d'Aubusson, soumise aux aléas d'un marché très souvent en régression³⁷.

Alain Carof

Illustrations : cartes postales
collection privée R. Nicoux



Notes : 1 Le site des Combes, 2001-2002 - 2 Le docteur Conçois est élu maire en mai 1900, il démissionne au cours de son second mandat en 1907 dans la crise entre l'Etat, la commune et le collège ecclésiastique. En 1912, il est élu pour un troisième mandat qu'il quittera en 1917 - 3 Felletin, Registre délibérations, novembre 1900, n° 718 - 4 Ibidem, avril 1901, n° 741 - 5 Ibidem, mai 1901, n° 752 et sq - 6 Ibidem, 30 juin et 3 juillet 1902, n° 6 - 7 Felletin, Registre délibérations, 5 août 1900, n° 695 - 8 Arch. dép. 23, Registre de arrêtés préfectoraux - 9 Felletin Registre délibérations, 1^{er} et 11 avril 1903, n° 9 et 14 - 10 Ibidem, n° 46. Malheureusement dans le fatras et l'ingérence des archives municipales, il n'a pas été possible de retrouver les traces de ce projet - 11 Ibidem, 22 octobre 1905, n° 178 - 12 Ibidem, 8 février 1906, n° 204 - 13 Ibidem, 7 février 1908, n° 340 - 14 Archives nationales, Base Léonore : 19800035/709/80807 - 15 Arch. dép. 23, SO 2020 - 16 Felletin, Registre délibérations, mai 1914, n° 165 - 17 Saint-Quentin-la-chabanne, Registre délibérations, session mai 1914, p. 103 - 18 Moutier-Rozeille, Registre délibérations, 18 avril 1914, p. 115 - 19 Mairie de Felletin, Registre des arrêtés 1880-1960. Pendant la période de construction du de 1912 à 1918 le maire a pris 10 arrêtés pour autoriser la création d'un débit de boissons autour du chantier du barrage des Combes - 20 Arch. dép. 23, SO 2020 - 21 Arch. dép. 23, Registre matricule 1890/109 - 22 Arch. Nationales, Base Léonore : 19800035/709/8080 - 23 Aubusson, Registre délibérations, 27 août 1916, pp. 404-408 - 24 Arch. dép. 23, SO 2021 - 25 Felletin, Registre délibérations, 22 juin 1919, n° 247 - 26 Saint-Quentin-la-chabanne, Registre délibérations, 22 juin 1917, p. 124 - 27 Arnaud Berthonnet, L'électrification des campagnes françaises au XX^e siècle, in Histoire et Sociétés rurales, n° 19, 1^{er} semestre 2003, pp. 193-219 - 28 Arch. dép. 23, SO 2021 - 29 Ibidem, 6U 96 - 30 Felletin, Registre délibérations, 28 février 1926, n° 48 - 31 Aubusson, Registre délibérations, 30 décembre 1926, n° 1743 - 32 Journal officiel du 10 septembre 1927 - 33 Moutier-Rozeille, Registre délibérations, 10 septembre 1927 - 34 Ibidem, 18 septembre 1927 - 35 Arch. dép. 23, SO 2021. Fiche Mérimée IA23000455.

POUR ALLER PLUS LOIN : L'EXPOSITION « ÉNERGIE ET BÂTISSEURS »

Conçue par l'association les maçons de la Creuse à l'occasion du centenaire du barrage des Combes, l'exposition retrace l'évolution de l'utilisation de l'énergie hydraulique sur le cours de la Creuse entre Felletin et Aubusson : histoire des moulins, de leurs activités et de la construction du barrage hydroélectrique des Combes.

Exposition visible jusqu'au 30 septembre au 27 grande rue à Felletin

rens. Les Maçons de la Creuse, 06 19 14 38 14
contact@lesmaconsdelacreuse.fr - www.lesmaconsdelacreuse.fr

DU COTÉ DU CCAS

► UN KIT GRATUIT POUR FAIRE DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



La Ville de Felletin via le centre communal d'action sociale lance en partenariat avec CNERGIE une initiative originale pour participer à la lutte contre la précarité énergétique.

Elle s'attache dans un premier temps à la consommation d'électricité, en fournissant **aux habitants qui en feront la demande** (sous conditions de ressources) un kit de 5 ampoules led, très économes en énergie.

Exemples plafond de ressources : 1 personne seule : 14 308€ - 20 925 € pour 2 personnes - 29 400€ pour un foyer de 4 personnes...).

Il suffit de venir en mairie avec sa feuille d'imposition 2016 (sur revenus 2015), et vous repartez immédiatement avec votre kit. N'attendez plus !

► JARDINS PARTAGÉS : DES PARCELLES DISPONIBLES

Vous souhaitez cultiver un potager, un espace vert mais vous ne disposez pas de jardin ? Le CCAS met à votre disposition des parcelles de terrain à cultiver.

Il s'agit de terrains communaux, situés dans le quartier Ste Espérance, à côté des vergers partagés. Afin de faciliter la tâche aux futurs jardiniers, un récupérateur d'eau sera installé ainsi qu'un abri de jardin pour que chacun puisse y stocker ses outils sur place.

Ce projet bénéficie d'un partenariat avec le PNR Millevaches (programme REGAL).

Conditions : gratuit pour les Felletinois non imposables et 20 €/an pour les personnes imposables.

► INITIATIVE : DES VERGERS PARTAGÉS

En février dernier une vingtaine d'élèves de l'Institut Médico Educatif de Felletin, accompagnés de leurs éducateurs et professeurs ont planté des fruitiers sur un terrain situé dans le quartier Ste Espérance, préalablement nettoyé par les services de la ville. Ce projet collectif intitulé «Fruits libres» est porté par l'IME et l'association AÏFAR. Outre le projet pédagogique pour les enfants, il s'agit aussi de mettre à disposition de tous les habitants des fruits. *Si vous voulez les aider pour l'entretien du verger, ou tout simplement en savoir plus, contactez l'IME de Felletin à la rentrée.*

Pour tous ces dossiers contactez le CCAS à la mairie, Véronique DAVID, 05 55 66 51 11 /contact@felletin.fr

INFOS PRATIQUES

► DU NOUVEAU POUR REFAIRE SA CARTE D'IDENTITÉ

Depuis le 15 mars, la carte d'identité est devenue biométrique en Creuse ; Ce faisant, seules les communes équipées d'un système de recueil des empreintes digitales peuvent la délivrer. La mairie de Felletin n'est pas équipée et n'a pas été choisie pour faire partie du dispositif.

Désormais pour faire ou refaire votre carte d'identité ou votre passeport vous devez vous rendre dans une des 11 mairies référencées en Creuse par la Préfecture (celle que vous voulez). Attention, la plupart du temps il faut prendre rendez-vous, pensez à appeler les mairies avant de vous y présenter.

Guéret, Ahun, Aubusson, Auzances, Bonnat, Bourganeuf, Boussac, Chambon-sur-Voueize, Crocq, Gentioux-Pigerolles, La Souterraine

Pour simplifier ces démarches il est possible de faire une pré demande de carte d'identité en ligne sur le site national : <http://predemande-cni.ants.gouv.fr>

Pour mémoire une carte d'identité est valable 15 ans.

► COLLECTE DES ENCOMBRANTS : INSCRIVEZ VOUS

L'association Court Circuit, missionnée par la communauté de communes Creuse Grand Sud, procédera à une collecte des encombrants fin septembre sur Felletin.

Pour être collecté, inscription obligatoire en mairie avant le 21 septembre.

05 55 66 51 11/contact@felletin.fr

► DU NOUVEAU POUR LE PERMIS

• Passer son code au bureau de poste de Felletin c'est désormais possible ! Il est depuis quelques mois centre d'examen, agréé. Démarches : Être inscrit à l'examen du permis de conduire auprès d'une auto-école ou de la Préfecture.

Prendre rendez-vous dans votre agence postale ou via le site www.laposte.fr/lecode

Cet examen a un coût unique : 30€

• Fermeture définitive des guichets «permis de conduire» à la Préfecture. Désormais, toutes les démarches concernant le permis sont dématérialisées sur <https://ants.gouv.fr>

► TRAVAUX SUR VOTRE HABITATION OU VOTRE COMMERCE : N'OUBLIEZ PAS LES DÉMARCHES ADMINISTRATIVES !

Tous travaux modifiant l'aspect initial extérieur d'une construction existante, aussi bien pour les particuliers que les locaux professionnels et commerciaux, doivent obligatoirement faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie (remplacement de menuiseries, couverture, percement de fenêtre, ravalement de façades...).

N'hésitez pas à vous renseigner sur les démarches et prescriptions avant de débiter le projet.

Attention les entreprises n'effectuent pas nécessairement cette démarche pour leurs clients ; Assurez vous que la démarche a été effectuée...ou faites la déclaration vous même, le service urbanisme est là pour vous aider !

Mairie de Felletin, service urbanisme, Véronique DAVID, 05 55 66 51 11 / contact@felletin.fr

► FORMATION DES AGENTS : UNE PRIORITÉ



Tout au long de l'année, les agents des différents services bénéficient de formations. Dernièrement, la commune a souhaité renforcer les compétences du service technique pour gagner en autonomie sur certaines interventions : ainsi 2 agents ont passé, le permis poids lourd et 2 autres le CACES nacelle. Exemple d'intervention : pour changer les luminaires du gymnase, il suffit désormais de louer la nacelle pour que les agents, qui ont par ailleurs les compétences nécessaires, interviennent...une économie non négligeable pour le budget communal et plus de souplesse et de réactivité pour caler l'intervention.

► ECOLES : RETOUR À LA SEMAINE DE 4 JOURS

À la rentrée de septembre, les écoles de Felletin reviennent à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) avec suppression des T.A.P.

Cette décision a été prise en concertation avec les parents d'élèves (une enquête auprès des parents d'élèves de Felletin a montré une très forte majorité en faveur du retour à la semaine d'école à 4 jours), la communauté éducative (les conseils d'école maternelle et élémentaire se sont également prononcés pour la semaine à 4 jours) et la Communauté de Communes Creuse Grand Sud qui exerçait la compétence TAP. Le rectorat a donné son accord.

L'accueil de loisirs «CIGALE» sera ouvert les mercredis de 7h30 à 18h30.

► QUELQUES IDÉES DE SORTIES...

- 11 AOÛT : JOURNÉE DU LIVRE - Gymnase municipal - organisée par «le plaisir de lire»
- 12 AOÛT : MARCHÉ DU TERROIR NOCTURNE - organisé par «l'union des commerçants et artisans de Felletin» (centre ville) - 17h à 23h - animation musicale en soirée
- 26 AOÛT : BROCANTE DU PONT-ROBY - organisée par «Felletin Patrimoine Environnement»
- 02 SEPTEMBRE : COMICE AGRICOLE du canton de Felletin - Route de Vallière, parking de l'ancienne gendarmerie
- 03 SEPTEMBRE - BAL TRAD -L'espace Tibord du Chalard - organisé par «Trad fuses»

COMICE AGRICOLE : LE MONDE AGRICOLE EN FÊTE !

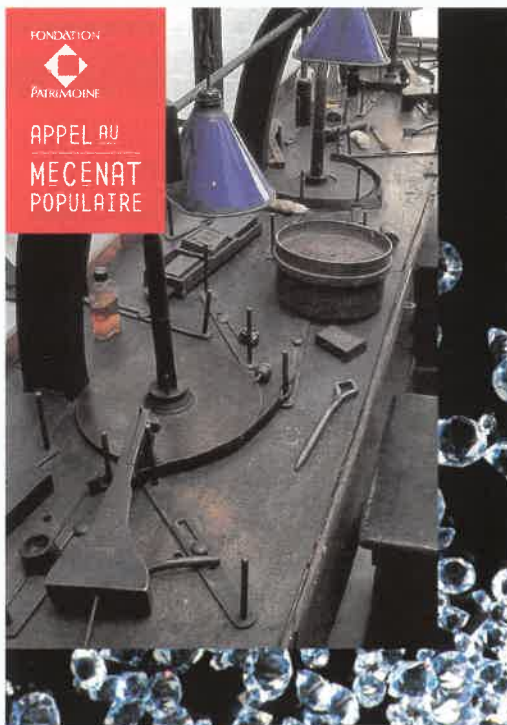


- 9H: OUVERTURE DU COMICE
- 11H : VISITE OFFICIELLE
- 11H30 : DÉFILÉ COMMENTÉ PAR UN JUGE DE BOVINS
- 12H30 : REPAS (RÉSERVATION SUR PLACE) - SALLE POLYVALENTE
- 15H30 : REMISE DES RÉCOMPENSES

Retrouvez-y : Des produits régionaux, des animations, Exposition de matériel agricole
Estimation du poids d'un bovin
Animation musicale avec TRAD'FUSE et sonneur de trompes de chasse



► DIAMANTERIE : APPEL AU MÉCÉNAT



FAITES UN DON POUR

LA DIAMANTERIE DE FELLETIN

FONDATION DU PATRIMOINE EN LIMOUSIN
05 55 08 17 52 - limousin@fondation-patrimoine.org

Avec le concours de l'entreprise citoyenne

Intermarché
25 rue d'Angoulême - 23000 FELLETIN
05 55 08 17 52

SAUVEGARDE DU PATRIMOINE
DE LA COMMUNE DE FELLETIN



ASSOCIATION
Fondation Patrimoine Environnement
25 rue d'Angoulême
23000 FELLETIN
05 55 08 17 52



Mairie de Felletin
25 rue d'Angoulême
23000 FELLETIN
05 55 08 17 52